



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-04-15

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Le quinze avril deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le neuf avril deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Patrick CLISSON, Anthony PEIGNON, Marie-Sandrine GIRARD.

Absents excusés : Pascal POUBLANC a donné pouvoir à Johann BARANGER
Marie-France TALINEAU a donné pouvoir à Lydie BARATON
Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Sophie AUGER
Jacky FAVREAU, Karine MORIN, Sophie BARIBAUT, Nathalie FAZILLEAU

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVAULT, Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Nathalie HÉMARD, Agent administratif.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 mars 2024

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 mars 2024, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Annie MARSAULT entre dans la salle à 20h46 ce qui porte le nombre de votants à 16.

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Monsieur le Maire, fait le point sur l'arrêt maladie de la secrétaire générale jusqu'au 2 mai, et informe que la Mairie est fermée le mardi après-midi pour permettre le bon fonctionnement du service administratif.

Martin MOREAU, référent à la commission « Associations », détaille La randonnée La Solstérienne du 7 avril a réuni 190 marcheurs, 8 associations ont tenu le stand des associations. La JO Mobil a attiré des visiteurs.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie », précise que le terrassement pour l'installation de la superette API est prévu lundi et mardi prochain. L'installation de la superette doit avoir lieu le 22 mai, une ouverture probable pour le 1^{er} juin.

Deux nouvelles entreprises se sont installées sur la commune : VL Peinture (Valentin Liaigre) au Poirier et le Gîte de la Marsandière (Adeline Baudouin et Alexandre Sarrazin).



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-04-15

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Monsieur le Maire pour Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement », évoque l'atelier de greffage, qui s'est déroulé il y a deux semaines, avec l'Association la Buissonante avec la participation d'environ 12 personnes.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », présente les derniers dossiers des Lotissements « La Vallée » et « Les Frênes », suite à la réunion avec URBA37 et l'architecte de vendredi dernier. Il faudra retravailler les plans et revoir les passages des réseaux durs. La Commune va être amenée à réviser son PLUi.

FINANCES : Présentation des comptes administratifs de l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le travail en cours, avec l'ajustement des comptes de gestion et administratif. Un agent administratif de la Mairie et Edith TANGHE du CDG79 ont travaillé sur les comptes administratifs de fonctionnement pour l'exercice 2023 afin d'être ajustés avec les comptes de la Trésorerie, l'investissement est à terminer.

Le vote des comptes de gestion et administratif doit se faire avant le 30 juin : il faut donc attendre l'arrivée de notre nouvelle Secrétaire Générale : pour peaufiner le rapprochement de ces deux comptes.

Par conséquent, l'Assemblée va voter le budget avec des résultats 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement qui sont ceux de la trésorerie. La Collectivité aura donc à la suite de la validation de ses comptes de gestion et administratif à réaliser et à voter un budget supplémentaire qui permettra de régulariser la situation.

FINANCES : Présentation du budget principal primitif de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget principal primitif de l'exercice 2024.

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Montants	
011	Charge à caractère général	548 100,00 €	27,0%
012	Charges du personnel	684 170,18 €	33,7%
014	Attribution compensation	102 218,57 €	5,0%
023	Opération de transfert entre section	567 825,27 €	28,0%
042	Ecritures d'amortissement + créance douteuse	5 597,07 €	0,3%
65	Autres charges de gestion courante	114 206,00 €	5,6%
66	Charges financières	6 600,00 €	0,3%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	0,1%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,0%
Total des dépenses de fonctionnement		1 462 391,82 €	
Total des dépenses fonctionnement + imprévues		1 462 391,82 €	
Total des dépenses de fonctionnement + 023		2 030 217,09 €	

Recettes		Montants	
002	Excédent résultat reporté 2023	313 322,54 €	15,4%
013	Atténuation de charges	11 000,00 €	0,5%
70	Ventes de produits et services	72 162,52 €	3,6%
73	Impôts et taxes	756 396,00 €	37,3%
74	Dotations, participations, FCTVA	771 331,53 €	38,0%
75	Autres produits de gestion courante	104 504,50 €	5,1%
76	Produits financiers	0,00 €	0,0%
77	Produits exceptionnels	1 500,00 €	0,1%
Total recettes de fonctionnement		2 030 217,09 €	0,0%



St-Pardoux-Soutiers

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

FINANCES : Présentation du budget primitif annexe « La Vallée » de l'exercice 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget annexe 'La Vallée', arrêté comme suit :

	DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.
FONCTIONNEMENT	13 334.00	13 334.00
INVESTISSEMENT	13 334.00	13 334.00

Après remarques et échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget annexe « La Vallée » de l'exercice 2024, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Vote des taux d'impositions directes

Dans son courrier en date du 08 avril, le Sous-préfet, précise que la décision du 27 mars dernier n'est pas conforme et en l'état portant l'augmentation des taxes à :

Taxe TFB : +8%, Taxe TFNB : +4%, Taxe TH : +8%

Il existe une règle de lien entre les taxes, la TFNB étant la taxe pivot, elle ne peut pas supporter une augmentation plus importante que la sienne. Il n'est pas possible d'augmenter la TH au-delà de 15,16%, or en augmentant de 8% cela dépasse ce taux plafond de taxation.

Il faut donc réviser la fiscalité ; en proposant de baisser l'augmentation de 8% à 7% pour la TH. Ainsi le taux sera de 15,14%, soit un taux inférieur au taux maximum autorisé.

Soit une proposition des taux d'imposition tels que présentés dans le tableau :

Simulateur					
Augmentation TFB	Augmentation TFNB	Augmentation TH ajustée	Nouveaux taux		
8%	4%	7%	TFB	TFNB	TH ajustée
			34,86%	47,06%	15,14%
Montants estimés 2024	Recettes supplémentaires		Augmentation du taux de référence		
619 678,69 €	41 443 €		2,58%	1,81%	0,99%
Recette du coefficient directeur	56 718,00 €				
Recette totale	676 396,69 €				

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer pour **VALIDER** l'augmentation des taux de la fiscalité locale, à savoir 8 % pour la Taxe foncière bâtie (TFB), 4 % Taxe foncière non bâtie (TFNB) et 7 % Taxe d'habitation (TH), pour l'année 2024, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Prime sur le pouvoir d'achat

Suite à la réponse du CST du centre de gestion, la proposition pour l'attribution de « la Prime sur le pouvoir d'achat » envoyée par la Collectivité a été validée comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 euros
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 euros
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 euros
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 euros
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 euros
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 euros
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 euros

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution de la prime sur le pouvoir d'achat, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement Le Poirier

Monsieur Le Maire présente les propositions financières des Entreprises sollicitées pour effectuer les travaux d'assainissement « Le Poirier ».

Entreprises ou Groupements	Montant € HT Total	Critères de jugement		Note finale	CLASSEMENT
		Prix 60 points	Technique 40 points		
EUROVIA	297 449,70 €	56,18	36,00	92,18	2
EIFFAGE ROUTE SUD OUEST	315 629,10 €	52,95	26,00	78,95	4
COLAS FRANCE Base	487 101,00 €	34,31	36,00	70,31	5
COLAS FRANCE Variante	382 548,40 €	43,69	36,00	79,69	3
SA M-RY	278 529,70 €	60,00	38,00	98,00	1

TRAVAUX : Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement Le Poirier (suite)

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise M.RY pour un montant de 278 529,70 € HT soit 334 235,64 € TTC

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le chiffrage, formulé par l'entreprise M-RY, pour un montant de 334 235.64 € TTC, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Subventions versées aux associations

Monsieur MOREAU, représentant la commission communale « Associations » présente le tableau récapitulatif des demandes de subventions déposées par les associations. En application des modalités d'attributions mises en place en Juillet 2023, il présente la synthèse des demandes retenues.

Ainsi, sur la dépense de 6000€ inscrit au budget 2024, la somme de 3730€ serait distribuée aux associations locales.

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSÉ 2024
LE JARDIN DE WALLY	300
CLUB MUSICAL MAZIEROIS	300
RADIO GATINE	100
CLUB DES RETRAITES	300
TENNIS CLUB SUD GATINE	300
LES RESTAURANTS DU CŒUR	200
BANQUE ALIMENTAIRE 79	200
SOLIDARITE PAYSANS P-C	200
APEL ST JOSEPH	280
L'ACADEMIE SPORTIVE	500
JUMELAGE SUD GATINE/AGOU YIBOE	200
GATI'CHOUPI	150
APE DU LAVOIR	500
MADELEINE ON T'EMMENE	200
TOTAL	3730

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le versement des subventions aux associations, pour l'année 2024, pour un montant total de 3 730.00 euros, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-04-15

FINANCES : Partenariat avec CSC, transport solidaire

La Municipalité propose la mise en place d'un partenariat avec le CSC (centre socio-culturel) sur le transport solidaire et « parlotte'âge » à partir du 1^{er} juin. Le but étant d'accompagner des personnes ne pouvant plus se déplacer par leurs propres moyens et par des visites à domicile, pour aller au contact de personnes isolées dont l'objectif commun est de réduire l'isolement et de créer du lien.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en place d'un partenariat avec le CSC, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Présentation du devis pour le portail de l'église

Deux entreprises ont été sollicitées pour présenter des devis concernant le changement du portail de l'église. Ce dernier étant dans un état très avancé, il est nécessaire de le changer pour éviter les infiltrations d'eau lors de grandes pluies.

Après plusieurs visites avec les entreprises, celles-ci nous ont retourné les propositions suivantes :

- Pellé Greg : 10 160€ HT
- Menuiserie Mimeau Damien : 10 900€ HT

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition la mieux-disante de Grégory Pellé pour le modèle « Olympe » pour un montant de 10 160 € HT, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Présentation du devis pour la rénovation du toit de l'église et du toit de la Mairie

Après vérification de l'état du toit de l'église, il faut prendre une décision sur les réparations à apporter. Il apparait des défauts de couvertures multiples :

Zinguerie
Ardoises et charpente

L'inspection du toit de la mairie fait apparaitre des défauts importants également :

Ardoise
Plaque de verre et charpente

Le devis effectué par l'entreprise Positiv 41 est de 14640,00 € TTC

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de reporter la décision au prochain Conseil Municipal. Un nouvel échange avec Positiv 41 permettra d'afficher des devis.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-04-15

FINANCES : Tarification location Mairie – Bureau fermé et Bureau d'accueil - Soutiers

La Collectivité est sollicitée par des indépendants pour louer la salle d'accueil ou le bureau de la mairie de Soutiers.

Pour répondre à ces demandes complémentaires à celles du coworking, Monsieur le Maire proposé de poser une tarification pour ces deux salles :

La salle d'accueil pourrait être aménagée avec des fauteuils et tables basses tandis que le bureau du maire proposerait un bureau, 3 ou 4 chaises et une petite armoire de rangement.

Les tarifs proposés par le conseil municipal sont :

Mairie Soutiers	½ journée	Journée	Semaine	Mois	Année
Bureau fermé	6€	10€	50€	160€	1600€
Bureau d'accueil	6€	10€	50€	160€	1600€

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la grille tarifaire, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Labellisation d'un parcours de randonnées (Parcours des Croix)

Réglementation relative au schéma départemental des randonnées et à la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres »

-Vu la délibération du 26 septembre 2022 par laquelle le Conseil départemental a adopté le schéma départemental des randonnées 2022 - 2028 ;

-Vu la délibération du 3 février 2023 par laquelle le Conseil départemental a validé la charte qualité « Randonnée en Deux-Sèvres » et le modèle-type de contrat d'itinéraire ;

-Vu la délibération du 26 juin 2023 par laquelle le Conseil départemental a validé l'actualisation de la charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres ».

Porté à connaissance de M. le Maire

Monsieur le Maire

PORTE à connaissance du Conseil municipal le projet d'itinéraire pédestre (nom de la randonnée) proposé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre empruntant divers chemins ruraux, voies communales et cheminements sur parcelles communales et dont le tracé est présenté au Conseil municipal.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre prévoit de solliciter le Département pour la labellisation « Randonnées en Deux-Sèvres » de cet itinéraire.

Si l'itinéraire est labellisé par le Département, il est prévu la signature entre le Département, la (les) commune(s) traversée(s), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et la Communauté de Communes Val de Gâtine, du contrat d'itinéraire qui définit les modalités de partenariat.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-04-15

VOIRIE : Labellisation d'un parcours de randonnées (Parcours des Croix) suite

PRÉSENTE La charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres »

SOLLICITE le Conseil municipal pour l'autorisation du passage de l'itinéraire sur le territoire communal, dans la mesure où cet itinéraire sera affecté à l'usage du public et pour la signature du contrat d'itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département.

Décision

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le passage de l'itinéraire sur le territoire de la commune dont le tracé signé est joint en annexe à la présente délibération,
- autorise son représentant à signer le contrat d'itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département,
- donne délégation à, Monsieur le Maire, pour prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'application de cette délibération.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la labellisation « Randonnées en Deux-Sèvres », tel que présenté ci-dessus, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Suite à l'annonce diffusée pour la vente du tracteur-tondeuse, il n'y a pas eu de contact. La Commune de St Lin souhaiterait l'acheter, en location/vente sur 3 ans au prix de 10 000€ ;
- A Soutiers un particulier a fait des travaux suite à un problème d'eau pluviale. il demande si la Commune peut prendre une partie des frais engagé en charge (environ 1 200€), après débat et discussion un accord a été trouvé pour une participation d'1/3 pour le particulier et d'2/3 par la Commune ;
- Un agriculteur a demandé pour brûler des branches, les dates ont été modifiées cette année, il serait préférable de se renseigner auprès de la DDT directement.

Dates à retenir :

Le 03 mai 2024 : inauguration de l'espace culturel

Le planning des dates de Conseils Municipaux sera revu avec la nouvelle secrétaire générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h38.

La Secrétaire de séance,
Sophie AUGER



Le Maire,
Johann BARANGER